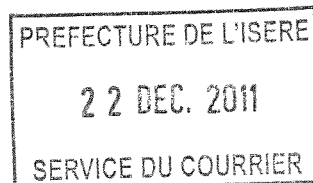


# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

## COMITE SYNDICAL

Du 19 décembre 2011



Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance : 30

Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés : 29

Quorum requis : 9 entités territoriales

6667 voix

présentes ou représentées : 16

présents ou représentés : 9 971 voix

## PRESENTS

### Titulaires

Mmes et MM. Marc BAÏETTO, Geneviève FIORASO, Gilles MOULIN, Jean-Philippe MOTTE, José ARIAS, Catherine KAMOWSKI, Marie-Christine TARDY, Yannick OLLIVIER (Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole), M. Robert PINET ( Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin), Jean-Paul BRET, Bernard LEGRAND, Jean-Luc BALLY (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Robert RIOTTON (Communauté de Communes de Monestier de Clermont), Marie-Claire BRIZION (Communauté de Communes du Canton de Clelles), Jean-Paul MAUBERRET (Communauté de Communes du Canton de Mens), Georges CLAVERI (Communauté de Communes du Sud Grenoblois), Didier RAMBAUD (Communauté de Communes de Bièvre Est), Bernard GILLET (Communauté de Communes du Pays de Chambaran), Claude NICAISE (Communauté du Territoire de Beaurepaire), Georges PELLETIER (Communauté de Communes de Vinay), Jean-Claude POTIE (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère), Dominique CLOUZEAU-GERMAIN, Philippe VOLPI, Charles BICH, Jacques GUILLOT (Communauté de Commune du Grésivaudan).

### Suppléants

Mmes et MM. Philippe de LONGEVIALLE, Georges GADUEL, Aline BLANC-TAILLEUR, Alberte BONNIN-DESSARTS (Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole), Jean DUCHAMP (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Gilbert HILAIRE (Communauté de Communes de Bièvre Liers), François BROTTES (Communauté de Communes du Grésivaudan).

### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Christian COIGNÉ à Mme Marie-Christine TARDY

M. Yannick NEUDER à M. Bernard GILLET

M. Jean-Pierre BARBIER à M. Gilbert HILAIRE

M. Georges EMINET à M. Georges PELLETIER

M. Jacques GUILLOT à M. François BROTTES

### AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mme et MM. Annie MOURAILLE, Emmanuel CHION, Nadine MORDANT (Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole), Pascale MAURY (Ville de Grenoble), Valérie LACOUA (Communauté de Communes du Grésivaudan), Bertrand CHRISTIAN (Conseil de Développement – Grésivaudan), Annick DESBONNETS (DDT 38), Pierre GUERRY (Les Affiches), Laurent GALLIEN (France Bleu Isère), Pierre DUTEL ( LAHGGLO) Michel EVIN, Alain PERRON, Sabine SIRUGUE, Murielle PEZET-KUHN, Gabriel JOURDAN (AURG), Philippe AUGER, Céline BENOIT-TAHMAZIAN, Diane FOMBONNE, Olivier ALEXANDRE, Jacques SAVINE, Charlotte LE GOUIC (Etablissement Public du SCoT).

### PERSONNES EXCUSÉES

M. Denis ROUX, (Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole),

**Objet : Adoption du projet de Document d'Aménagement Commercial (DAC)**

COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2011

DELIBERATION N°11-XII-II

PREFECTURE DE L'ISERE  
22 DEC. 2011  
SERVICE DU COURRIER

**Objet : Adoption du projet de Document d'Aménagement Commercial (DAC).**

Le Président expose :

- Compte tenu des évolutions législatives récentes et notamment :
  - o de la loi du 4 août 2008 portant Modernisation de l'Economie qui, notamment, instaure le Document d'Aménagement Commercial (DAC) comme un instrument pouvant intégrer le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et définit les conditions d'élaboration du DAC,
  - o de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement qui, notamment, fait du DAC une pièce obligatoire du SCoT,
- dans le respect des objectifs du développement durable et pour mieux répondre aux exigences d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement en se dotant d'orientations adaptées dans le domaine de l'urbanisme commercial,
- dans le respect de la liberté du commerce et de l'industrie et pour offrir aux acteurs du commerce une vision plus nette de leur environnement leur donnant un cadre plus assuré dans leurs rapports avec les territoires,

le Comité syndical travaille, depuis plusieurs mois et parallèlement à l'élaboration du SCoT, à l'écriture d'un DAC, dont le projet est désormais finalisé.

Ce projet est le fruit des travaux et débats du Comité syndical, enrichis des contributions des collectivités membres de l'EPSCoT et des personnes publiques associées.

Il a par ailleurs bénéficié de la concertation ouverte dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Conçues dans le respect de la liberté du commerce et de l'industrie, les dispositions du projet de DAC s'inscrivent dans une stratégie plus globale d'aménagement équilibré du territoire et de protection de l'environnement. Elles visent, notamment, à rapprocher la localisation de l'offre commerciale des consommateurs, pour limiter les déplacements et leurs effets négatifs sur l'environnement.

Le Président rappelle le contenu du projet de DAC aux membres du Comité syndical, chacun ayant pu en prendre connaissance lors des différentes séances de travail, et précise que chacun d'eux a pu disposer d'un exemplaire de la version finale de ce document, diffusée le 13 décembre 2011.

Enfin, le Président rappelle que le DAC a vocation à être intégré au SCoT, en vertu de l'article L122-1-9 du Code de l'urbanisme, et qu'il doit être soumis à enquête publique dans l'année suivant son adoption, conformément aux dispositions de l'article L752-1 du Code du commerce, à peine de caducité.

Vu l'article L122-1-9 du Code de l'urbanisme,  
Vu l'article L752-1 du Code du commerce,

Après en avoir débattu, le comité syndical décide :

- d'adopter le projet de DAC, tel qu'annexé à la délibération ;
- de communiquer le DAC adopté à Monsieur le Préfet de l'Isère ;
- d'autoriser le Président de l'EPSCoT à soumettre à enquête publique le DAC dans un délai d'un an, et à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ladite enquête.


Fait à Grenoble, le 19 décembre 2011

Vote :

Voix pour : 9540

Voix contre : 0

Abstention : 431

Le Président  
  
Etablissement public du SCoT  
de la région urbaine de Grenoble  
Marc BAIVETTO